TRANSITIONS PRO GUADELOUPE
Immeuble Orlando - LOT n°45
39 rue Ferdinand Forest, ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

BDO Passionnément engagé.

Tel : 33 (0) 1 69 11 85 40
Fax : 33 (0) 1 64 57 80 72
www.bdo.fr

4, allée de Londres
Zone d'Activité de Courtabœuf
91140 VILLEJUST
FRANCE

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'Association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- dans la note « 5.2 Notes du bilan passif - Charges à payer par poste du bilan » de l'annexe des comptes annuels concernant la poursuite du travail effectué sur les CIF des millésimes 2018, ainsi que l'évaluation du taux d'annulation appliqué aux engagements de financement des formations.
- dans la note « 4.2 Comptabilisation des conventions de financement » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements de Financement de Formation

Votre Association comptabilise en charges à payer des Engagements de Financement de Formation pour couvrir les formations non encore réalisées à la date de clôture de l'exercice, tels que décrit dans la note « 5.2 Notes sur le bilan Passif - Charges à payer par poste du bilan » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association, décrites dans la note « 5.2 Notes sur bilan Passif - Charges à payer par poste du bilan » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches, et plus particulièrement les modalités de détermination des taux d'annulation d'engagement utilisés.

Produits et Créances relatives aux subventions

Votre Association comptabilise en produits de formation, les contributions et les subventions de formation, déterminées sur la base des engagements arrêtés à la date de clôture, tels que décrits dans les notes « 5.1 Notes sur le bilan Actif - Créance Transco et Subventions à recevoir » et « 5.3 Notes sur le compte de résultat - Produits de formation » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association, décrites dans les notes « 5.1 Notes sur le bilan Actif - Créance Transco et Subventions à recevoir » et « 5.3 Notes sur le compte de résultat - Produits de formation » de l'annexe. Sur la base des conventions mises à notre disposition, nous avons mis en œuvre les sondages nécessaires à la validation des sommes enregistrées en produits de formation et aux informations figurant en annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villejust, le 20 novembre 2024,

Signé par Beatrice Laroche
Le 20/11/24
ID: tx_D71bBoezwAxm



BDO IDF
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Représentée par Béatrice LAROCHE

TRANSITIONS PRO GUADELOUPE

COMPTE RENDU DE TRAVAUX
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXPERT-COMPTABLE,
BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET
ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

1 rue de Buffon - CS10629
49106 **ANGERS** Cedex 02
+33 (0)2 41 31 13 30

34 rue de Liège
75008 **PARIS**
+33 (0)1 42 73 73 50

19 bis rue La Noue Bras de Fer
44200 **NANTES**
+33 (0)2 41 31 13 30

www.crowe-becouze.fr
www.becouze-talents.com

Becouze - S.A.S. au capital de 309 700 € - RCS Angers B 323 470 427 00051 - TVA intracommunautaire FR 13 323 470 427
Société inscrite aux tableaux de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire & Paris Ile-de-France - Société inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes

Sommaire

ACTIF 2
PASSIF 3
COMPTE DE RESULTAT 4
ANNEXE 5
1. Activités de l'entité 5
2. Faits significatifs de l'exercice 5
2.1 Cyberattaque 5
2.2 Gouvernance 5
3. Evénements postérieurs à la clôture 6
4. Règles et méthodes comptables 6
4.1 Principes généraux 6
4.2 Comptabilisation des conventions de financement 6
4.3 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation 7
4.4 Excédents de trésorerie 8
4.5 Immobilisations et amortissements 9
4.6 Créances 9
4.7 Produits à recevoir 9
4.8 Charges constatées d'avance 9
4.9 Frais de fonctionnement 9
5. Détail des comptes 10
5.1 Notes sur le bilan actif 10
5.2 Notes sur le bilan passif 11
5.3 Notes sur le compte de résultat 12
5.4 Suivi de l'effectif annuel 13
5.5 Indemnités de fin de carrière 13
5.6 Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes 13
6. Eléments hors bilan 13
7. Etats financiers par dispositif 14
7.1 PTP 14
7.2 TRANSCO 18
7.3 CIF 22

BILAN
ACTIF

ACTIF	31/12/2023 Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	31/12/2022 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 777	3 161	1 616	2 571
Immobilisations corporelles	121 054	99 830	21 225	9 046
Immobilisations financières	2 940		2 940	2 940
Total I	**128 771**	**102 990**	**25 781**	**14 558**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	951 239		951 239	522 966
Créance Transco	0		0	203 439
Subventions à recevoir	2 370 933		2 370 933	2 205 643
Autres créances	76 677		76 677	20 035
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	1 875 572		1 875 572	2 786 162
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 129		1 129	2 048
Total II	**5 275 550**	**0**	**5 275 550**	**5 740 293**
TOTAL ACTIF (I+II)	5 404 321	102 990	5 301 331	5 754 851

BILAN
PASSIF

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	1 397 299	354 728
Déficit de l'exercice	-815 473	1 042 571
Total I	**581 826**	**1 397 299**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	0	107 630
Total II	**0**	**107 630**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	0	0
Total III	**0**	**0**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	0	0
DETTES D'EXPLOITATION		
Dette à reverser - Transco	134 978	0
Subventions à reverser	27 342	0
Dette envers France Compétences	476 843	0
Charges à payer pour engagements de financement de formation	3 987 106	4 070 687
Dettes fournisseurs	61 348	115 965
Dettes fiscales et sociales	31 889	63 269
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	0	0
Total IV	**4 719 505**	**4 249 922**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	**5 301 331**	**5 754 851**

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022	Variation	%
Concours de France Compétences	1 743 060	1 581 796	161 264	10%
Contribution Transco	-33 982	426 059	-460 041	-108%
Subventions de formation	-82 263	691 680	-773 943	-112%
▫ *Fonds Social Européen (FSE)*	*26 381*	*471 678*	*-445 297*	*-94%*
▫ *Etat*			*0*	*N/A*
▫ *Régions*	*-8 537*	*116 052*	*-124 589*	*-107%*
▫ *Autres (Agefiph)*	*-100 107*	*103 950*	*-204 057*	*-196%*
Reprise fonds dédiés	105 098	0	105 098	N/A
Total I : Produits de formation	**1 731 913**	**2 699 535**	**-967 622**	**-36%**
Charges de formation	1 642 081	521 442	1 120 640	215%
Reversement France Compétences	0	245 627	-245 627	-100%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	476 843	0	476 843	N/A
Reports en fonds dédiés	0	105 098	-105 098	-100%
Autres charges de formation	0	337 808	-337 808	-100%
Total II : Charges de formation	**2 118 924**	**1 209 975**	**908 949**	**75%**
TOTAL III : RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION (total I - total II)	**-387 012**	**1 489 560**	**-1 162 031**	**-78%**

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022	Variation	%
Subvention de fonctionnement	-9 572	127 061	-136 633	-108%
Transfert de charges	0	47	-47	-100%
Reprises de provision pour risques et charges	0	0	0	N/A
Reprise fonds dédiés	2 532	0	2 532	N/A
Autres produits	2 534	301	2 233	741%
Total IV : Produits liés au fonctionnement	**-4 506**	**127 409**	**-131 915**	**-104%**
Achats et charges externes	124 864	115 730	9 134	8%
Impôts et taxes	673	1 378	-705	-51%
Charges de personnel	277 742	335 456	-57 714	-17%
Report en fonds dédiés	0	2532	-2 532	-100%
Dotations aux amortissements et provisions	7 770	9 999	-2 229	-22%
Autres charges	8	11	-2	-22%
Total V : Charges liées au fonctionnement	**411 057**	**465 106**	**-54 049**	**-12%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**-415 562**	**-337 697**	**-77 866**	**23%**
TOTAL V : RESULTAT D'EXPLOITATION (total III - total VI)	**-802 574**	**1 151 863**	**-1 954 438**	**-170%**
Produits financiers				
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**N/A**
Produits exceptionnels	0	34 894	-34 894	-100%
Charges exceptionnelles	12 899	144 186	-131 287	-91%
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-12 899**	**-109 292**	**96 393**	**-88%**
DEFICIT (total VI + total VII + total VIII)	**-815 473**	**1 042 571**	**-1 858 045**	**-178%**

ANNEXE

1. Activités de l'entité

Depuis 2020, les associations TRANSITIONS PRO correspondent à la nouvelle appellation des FONGECIF (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation). En charge du financement de la transition professionnelle des salariés, les associations TRANSITIONS PRO sont coordonnées par l'association paritaire nationale CERTIF PRO, en lien avec l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux.

Régionalisés sur l'ensemble du territoire français, les organismes paritaires que sont les associations TRANSITIONS PRO ont pour objet, notamment, d'assurer :

- La gestion des projets de transition professionnelle des salariés,
- L'analyse des besoins en emplois et en compétences sur le territoire permettant l'élaboration et la mise en œuvre des parcours professionnels,
- La mise en place d'actions d'information sur la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles et l'organisation des sessions de validation de cette certification.

L'association gère une enveloppe annuelle de financement comprise entre 2 M€ et 4 M€.

Les dispositifs financés par l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE sont les suivants :

- PTP (projet de transition professionnelle),
- TCOI (transitions collectives ou TRANSCO),
- VAE (validation des acquis de l'expérience).

L'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE est aussi en charge :

- D'organiser les jurys du socle de connaissances et de compétences professionnelles, d'instruire les dossiers relatifs au certificat CléA et de délivrer (ou non) la certification visée,
- D'examiner et de vérifier le caractère réel et sérieux du projet de reconversion professionnelle dans le cadre du dispositif Démissionnaire.

2. Faits significatifs de l'exercice

2.1 Cyberattaque

L'association a été victime d'une cyberattaque en janvier 2023 entraînant l'impossibilité pour les équipes d'utiliser le logiciel de gestion ORDESOFT et donc d'assurer le correct traitement des dossiers des bénéficiaires pendant deux mois.

2.2 Gouvernance

En l'absence de Conseil d'Administration et de gouvernance paritaire, Madame Sylvie LEYRE a assuré la gouvernance en tant qu'administratrice provisoire. Son mandat, validé par arrêté du Ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, a pris fin en mars 2023.

En remplacement de Madame Sylvie LEYRE, Monsieur Ludovic de GAILLANDE a été nommé administrateur provisoire en avril 2023.

Un nouveau Conseil d'Administration a été nommé le 30 novembre 2023.

3. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

4. Règles et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions :

- Du plan comptable applicable aux associations TRANSITIONS PRO selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2019-03 du 5 juillet 2019 homologué le 26 décembre 2019 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019,
- Du règlement n° 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui abroge le règlement CRC n° 99-01 (modifié en 2004) et tous les règlements le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Une image fidèle,
- La comparabilité,
- La régularité,
- La sincérité,
- La prudence,
- La permanence des méthodes,
- La continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes qui suivent.

4.2 Comptabilisation des conventions de financement

Les conventions de financement conclues entre l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE et un organisme financeur prévoient l'attribution par l'organisme financeur d'une aide en contrepartie de la réalisation par l'association de l'opération de formation mentionnée dans la convention.

Conformément au règlement n° 2018-06 de l'ANC, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative (article 142-8). **Par conséquent, la subvention FSE d'un montant maximal de 1 439 K€ au titre du millésime 2023 toujours en cours d'instruction et devant être signée en novembre 2024 n'a pas été reconnue en produit sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.**
En revanche, les engagements nets d'annulations théoriques pris au titre de cette même convention pour un montant de 1 081 K€ ont été comptabilisés en charges sur l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le produit de subvention FSE non reconnu à la clôture 2023 s'élève par conséquent à 1 081 K€ auquel s'ajoute 154 K€ de frais de gestion.

Le critère d'engagement des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de la subvention. Cette condition suspensive est levée lors de la constatation par le financeur de l'engagement par l'association des actions de formation selon les modalités prévues dans la convention de financement.

Les appels à projets sont comptabilisés à l'actif du bilan de la manière suivante :

- Montant notifié par le financeur dans la limite des engagements déclarés par les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) après application d'un taux d'annulation probable,
- Retrait du montant des acomptes déjà reçus.

Une dépréciation du produit à recevoir de la subvention peut être constituée pour tenir compte des annulations éventuelles sur la quote-part de subvention concernée.

Fonds dédiés

D'après l'article 132-1 du règlement des associations n° 2018-06 du 5 décembre 2018, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif "Fonds dédiés" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds dédiés".

Les sommes inscrites correspondent à la part non consommée d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution ou à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice dans le cas d'une convention pluriannuelle.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont rapportées en produits au compte de résultat à mesure que le projet défini se réalise au cours des exercices suivants.

Lorsque les ressources n'ont plus lieu d'être utilisées, pour un projet clos par exemple, le solde des fonds dédiés peut être transféré à un autre projet avec l'accord du tiers financeur et une information est mentionnée dans l'annexe des comptes.

en Euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Conseil Régional	28 134		28 134	27 342		0	
AGEFIPH	79 496		79 496	0		0	
Total fonds dédiés	**107 630**	**0**	**107 630**	**27 342**	**0**	**0**	**0**

Au 31 décembre 2023, l'intégralité des fonds dédiés a été repris.

4.3 Règles de rattachement des dépenses et des engagements de formation

Les charges de formation sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les engagements de formation sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions.
- Les actions de formation engagées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en charges à payer. Afin de tenir compte du doute subsistant sur leur niveau de réalisation, ces engagements sont diminués d'un taux d'annulation probable calculé sur une moyenne historique par dispositif.

4.4 Excédents de trésorerie

En application des articles R. 6332-27 à R. 6332-29 du Code du travail, les disponibilités dont l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE peut disposer au titre des actions du PTP ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées (à l'exception des dotations aux amortissements et provisions) au cours du dernier exercice clos.

Evaluation du tiers des charges comptabilisées

ELEMENTS	PTP
Charges d'activité PTP	2 450 887
Charges de fonctionnement PTP (yc financières et exceptionnelles)	330 686
Total des charges comptabilisées sur le dispositif PTP	**2 781 572**
Retraitements	
- Dotations aux amortissements et aux provisions (DAP)	6 061
- Dotations aux reports en fonds dédiés	0
- Reversements au titre des disponibilités excédentaires	476 843
Total des charges comptabilisées hors excédents financiers et DAP	2 298 669

Tiers des charges comptabilisées hors excédents financiers et DAP	**766 223**

Détail des comptes financiers et des dettes financières

ELEMENTS	PTP
1/ Valeurs mobilières de placement	0
2/ Banques - Etablissements financiers et assimilés / comptes à solde débiteur et caisse	1 243 066
3/ Compte de liaison débiteur ou créditeur	
4/ Banques - comptes à solde créditeur et concours bancaires courants	0
5/ Acomptes CPF reçus du FC	0
6/ Fonds perçus du FSE	0
SOUS-TOTAL (1 + 2 +/- 3 - 4 - 5 - 6) :	1 243 066

Evaluation des disponibilités excédentaires au 31 décembre 2023

Evaluation des disponibilités excédentaires au 31/12/2023	PTP
Disponibilités au 31/12/2023	1 243 066
+ Plus-values latentes au 31/12/2023	0
Disponibilités au 31/12/2023 hors contribution FC	**1 243 066**
1/3 des charges comptabilisées au 31/12/2023	**766 223**
Montant des disponibilités excédentaires	476 843

4.5 Immobilisations et amortissements

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire basé sur la durée d'utilisation probable du bien.

Les durées utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles 1 à 5 ans,
- Agencements et installations 10 à 20 ans,
- Matériels de bureau et informatiques 5 à 10 ans,
- Mobilier de bureau 5 ans.

4.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.7 Produits à recevoir

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions conclues entre les organismes financeurs et les commissions paritaires interprofessionnelles régionales sont rapportées en produits en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque convention de financement.

4.8 Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

4.9 Frais de fonctionnement

Principe

Une section comptable distincte est utilisée pour valoriser les dépenses communes à toutes les sections. A la date de clôture de chaque exercice, les charges issues de cette section "Fonctionnement" sont réparties entre les autres sections selon des clés de répartition.

Les frais de fonctionnement sont encadrés par la convention d'objectifs et de moyens (COM) signée entre l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE et la DEETS pour trois ans (2023 à 2025).

Le niveau des frais de gestion est fixé en montant et en pourcentage des ressources gérées. Le taux accordé pour l'année 2023 est de 14 % avec un plafonnement en montant de 244 K€.

La répartition des frais de fonctionnement par dispositif a été déterminée sur la base de la méthode historique appliquée.

	PTP	TRANSCO	CIF	Total
Clés de répartition par dispositif	78%	2%	20%	100%

- *Répartition par item de la convention d'objectifs et de moyens (dispositif PTP)*

en €uros	Frais de gestion, d'information et de mission				
	Frais de gestion administrative des dossiers	Transport, hébergement, restauration des représentants paritaires	Pilotage de projets et de services de proximité, accompagnement des salariés	Frais engagés pour le contrôle qualité	TOTAL
Résultat fonctionnement	161 743	3 085	125 862	24 665	315 355
Plafonnement	121 374	10 000	94 448	18 206	244 028
Différentiel	-40 369	6 915	-31 414	-6 458	-71 326
Taux de la COM					18,09%

5. Détail des comptes

5.1 Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements des immobilisations durant l'exercice sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations en €uros	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Mise en service immobilisations en cours	Cessions Mises au rebut Réajustements	Valeurs brutes en fin d'exercice	Amortissements cumulés	Valeurs nettes en fin d'exercice
Concessions et droits similaires	4 777	0	0	0	4 777	3 161	1 616
Sous-total immobilisations incorporelles	4 777	0	0	0	4 777	3 161	1 616
Installations, agencements et aménagements	36 160	0	0	0	36 160	32 196	3 965
Matériels de bureau et informatiques	25 969	18 993	0	0	44 962	27 703	17 260
Mobilier	39 932	0	0	0	39 932	39 932	0
Sous-total immobilisations corporelles	102 061	18 993	0	0	121 054	99 830	21 224
Dépôts de garantie et cautions	2 940	0	0	0	2 940	0	2 940
Sous-total immobilisations financières	2 940	0	0	0	2 940	0	2 940
TOTAL	109 778	18 993	0	0	128 771	102 990	25 780

Amortissements et dépréciations de l'actif

Les mouvements des amortissements durant l'exercice sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nature des immobilisations en €uros	Amortissements au début de l'exercice	Dotations aux amortissements de l'exerice	Reprises sur amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés en fin d'exercice	Amortissement linéaire
Immobilisations incorporelles	2 205	955	0	3 161	
Concessions et droits similaires	2 205	955		3 161	5 ans
Immobilisations corporelles	93 015	6 815	0	99 830	
Installations, agencements et aménagements	29 189	3 006		32 196	10 à 20 ans
Matériels de bureau et informatiques	23 894	3 808		27 703	5 à 10 ans
Mobilier	39 932	0		39 932	Moins de 5 ans
TOTAL	95 220	7 770	0	102 990	

Créance FRANCE COMPETENCES

La créance FRANCE COMPETENCES (FC) comprend la contribution à recevoir au titre du millésime 2023 relatif au PTP pour 951 K€. Les fonds ont été perçus en intégralité en 2024.

Créance TRANSCO

La convention signée en 2021 avec l'Etat pour le financement du dispositif TRANSCO a pris fin au 31 décembre 2022.

Une nouvelle convention a été signée au titre de l'exercice 2023.

En raison d'annulations d'engagements sur la convention 2021 - 2022 et de la faible utilisation de la convention 2023, la créance TRANSCO a été ajustée en fonction des engagements arrêtés à la clôture 2023. La créance à reverser à l'Etat est de 134 979 €uros au 31 décembre 2023.

Subventions à recevoir

Il s'agit des subventions à recevoir sur les conventions comme suit :

- 2 293 K€ au titre de la convention FSE 2020 - 2022. La convention s'est clôturée au 31 décembre 2022 et un bilan final a été déposé en 2023.
- 76 K€ sur la convention avec le Conseil Régional.
- Un trop perçu de 27 K€ sur la convention AGEFIPH.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5.2 Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Le bilan présente un report à nouveau avant affectation du résultat 2023 créditeur de 1 397 299 €uros.

La répartition par dispositif est indiquée dans les états financiers par dispositif.

Charges à payer par poste du bilan

La répartition des engagements restant à financer et des charges à payer par dispositif est indiquée dans les états financiers par dispositif.

- *Antériorité des engagements*

Des travaux d'analyse des engagements de formation sur les anciens dispositifs CIF ont été réalisés par les équipes de l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE en raison des montants importants des engagements restant à financer dans le logiciel de gestion ORDESOFT. Les travaux menés ont été réalisés en deux temps :

- L'identification dans le logiciel de gestion ORDESOFT des statuts des dossiers : en cours, abandonnés ou terminés avec un reliquat d'engagement,
- Sur la base des dossiers en cours, l'étude au cas par cas de chaque dossier et l'envoi de courriers aux bénéficiaires pour obtenir les pièces manquantes et justifier si l'engagement doit être conservé, annulé ou réajusté.

A la clôture 2023, les courriers ont été envoyés et traités pour les engagements des millésimes 2015 à 2017. Les réponses aux courriers relatifs au millésime 2018 ont été traitées sur l'année 2024.

L'annulation de charges à payer relatives à ces millésimes avait représenté un produit de 1,1 M€ comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2022.

Un travail similaire a été réalisé sur l'exercice 2023 sur les engagements CPF (millésimes 2019 à 2022). L'impact lié aux annulations est plus limité : environ 300 K€ d'extourne.

- *Taux d'annulation*

Le taux d'annulation moyen observé sur les engagements des anciens dispositifs CIF (millésimes 2014 à 2018) était de 15 %. Ce taux a également été retenu pour la détermination des annulations théoriques sur les engagements de formation des millésimes 2019 à 2023.

5.3 Notes sur le compte de résultat

Produits de formation

- *Contributions de FRANCE COMPETENCES au titre du PTP*

La somme de 1 743 060 €uros inscrite en "Contributions de FRANCE COMPETENCES" correspond au montant des contributions dues au financement du dispositif CPF de transition professionnelle. Elle se décompose comme suit :

- La dotation prévisionnelle attribuée par FRANCE COMPETENCES s'est élevée à 1 579 558 €uros au titre de l'année 2023. Par mesure de prudence, le montant prévisionnel correspond à 95 % du montant réparti.
- Au vu des versements reçus de FRANCE COMPETENCES sur 2024, la dotation à recevoir a été ajustée à hauteur de 163 299 €uros.

- *Contribution TRANSCO*

La contribution TRANSCO est issue des conventions signées avec l'Etat en 2021 et en 2023 mobilisant une aide à la formation pour le financement des parcours de transitions collectives des salariés.

La convention signée en 2021 a pris fin au 31 décembre 2022. En raison d'annulations et d'ajustements des montants engagés, le produit de formation TRANSCO reconnu sur l'exercice 2023 est négatif à hauteur de 79 814 €uros.

La convention signée en 2023 a été peu utilisée. Le produit de formation reconnu sur l'exercice 2023 représente 45 832 €uros et a été déterminé sur la base des engagements arrêtés à la clôture 2023.

- *Subventions de formation*

Les engagements relatifs à la convention FSE 2020 - 2022 ont été arrêtés au 31 décembre 2022. Sur la base du bilan final établi par l'association TRANSITIONS PRO GUADELOUPE en 2023, le produit de subvention 2023 a été ajusté à hauteur de 26 351 €uros.

La convention signée en 2021 avec l'AGEFIPH a pris fin au 31 décembre 2023.

Les fonds non consommés comptabilisés en fonds dédiés à la clôture 2022 ont été repris et le produit de subvention a été ajusté en fonction des engagements arrêtés à fin 2023.

Charges de formation

Les charges au titre du financement des formations se composent des charges décaissées sur l'exercice et de la variation de provisions des engagements de formation.

Résultat exceptionnel

en €uros	Montant
Coûts engagés liés à la cyberattaque	9 665
Rémunération et charges sociales administrateur provisoire	6 067
Autres charges et produits exceptionnels	-2 833
Total résultat exceptionnel	**12 899**

5.4 Suivi de l'effectif annuel

L'effectif est composé de quatre salariés.

5.5 Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements est considéré comme non significatif.

5.6 Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires pour la certification des comptes se sont élevés à 23 393 €uros sur l'exercice 2023.

6. Eléments hors bilan

Engagements donnés : néant.

Engagements reçus : néant.

7. Etats financiers par dispositif

7.1 PTP

Bilan actif

ACTIF	31/12/2023 Valeur brute	31/12/2023 Amortissements et provisions	31/12/2023 Valeur nette	31/12/2022 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	3 726	2 465	1 261	2 006
Immobilisations corporelles	94 422	77 867	16 555	7 056
Immobilisations financières	2 293		2 293	2 293
Total I	**100 441**	**80 333**	**20 109**	**11 355**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	951 239		951 239	522 966
Créance Transco	0		0	0
Subventions à recevoir	2 370 757		2 370 757	2 205 643
Autres créances	59 808		59 808	15 627
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	1 243 066		1 243 066	1 723 215
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	881		881	1 597
Total II	**4 625 751**	**0**	**4 625 751**	**4 469 048**
TOTAL ACTIF (I+II)	4 726 193	80 333	4 645 860	4 480 403

Bilan passif

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	1 569 715	967 567
Déficit de l'exercice	-1 010 408	602 148
Total I	**559 307**	**1 569 715**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	0	107 630
Total II	**0**	**107 630**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques et charges	0	0
Total III	**0**	**0**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	0	0
DETTES D'EXPLOITATION		
Subventions à reverser		0
Dette envers France Compétences	27 342	0
Charges à payer pour engagements de financement de formation	476 843	0
Dettes fournisseurs	3 509 644	2 663 255
Dettes fiscales et sociales	47 851	90 453
Autres dettes	24 873	49 350
COMPTES DE REGULARISATION		0
Produits constatés d'avance	0	0
Total IV	**4 086 553**	**2 803 058**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	4 645 860	4 480 403

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022	Variation	%
Concours de France Compétences	1 743 060	1 581 796	161 264	10%
Contribution Transco	0	0	0	N/A
Subventions de formation	-82 263	691 680	-773 943	-112%
▫ Fonds Social Européen (FSE)	26 381	471 678	-445 297	-94%
▫ Etat			0	N/A
▫ Régions	-8 537	116 052	-124 589	-107%
▫ Autres (Agefiph)	-100 107	103 950	-204 057	-196%
Reprise fonds dédiés	105 098	0	105 098	N/A
Total I : Produits de formation	**1 765 895**	**2 273 476**	**-507 581**	**-22%**
Charges de formation	1 974 044	1 192 287	781 757	66%
Reversement France Compétences	0	0	0	-39%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	476 843	0	476 843	-39%
Reports en fonds dédiés	0	105 098	-105 098	-39%
Autres charges de formation	0	27 268	-27 268	-39%
Total II : Charges d'activité	**2 450 887**	**1 324 653**	**1 126 234**	**85%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**-684 992**	**948 822**	**-1 633 815**	**-172%**

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022	Variation	%
Subvention de fonctionnement	1 318	97 236	-95 918	-99%
Transfert de charges	0	37	-37	-100%
Reprise de provisions pour risques et charges	0	0	0	N/A
Reprise fonds dédiés	1 975	0	1 975	N/A
Autres produits	1 977	235	1 742	741%
Total IV : Produits de fonctionnement	**5 270**	**97 508**	**-92 238**	**-95%**
Achats et charges externes	97 394	90 269	7 125	8%
Impôts et taxes	525	1 075	-550	-51%
Charges de personnel	216 639	261 656	-45 017	-17%
Report en fonds dédiés	0	2 532	-2 532	-100%
Dotations aux amortissements et provisions	6 061	7 799	-1 739	-22%
Autres charges	7	8	-2	-22%
Total V : Charges de fonctionnement	**320 624**	**363 340**	**-42 715**	**-12%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**-315 355**	**-265 832**		
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**-1 000 347**	**682 990**	**-1 683 337**	**-246%**
Produits financiers				
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**N/A**
Produits exceptionnels	0	31 623	-31 623	-100%
Charges exceptionnelles	10 061	112 465	-102 404	-91%
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-10 061**	**-80 843**	**70 781**	**-88%**
DEFICIT(total VI + total VII + total VIII)	**-1 010 408**	**602 148**	**-1 612 556**	**-268%**

Suivi des engagements et des charges à payer

SUIVI DES EFF : PTP

Suivi des EFF	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
EFF à l'ouverture	391 975	669 541	786 987	1 423 018		3 271 521
Engagements 2023	4 491	5 671			2 659 605	2 669 767
TOTAL I	396 466	675 212	786 987	1 423 018	2 659 605	5 941 288
REALISATIONS :						
¤ (+) Paiements des charges de formation	65 633	258 695	198 215	477 220	127 572	1 127 335
¤ (+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice	252 990	196 349	97 946	101 513	0	648 798
TOTAL II	318 623	455 044	296 161	578 733	127 572	1 776 133
TOTAL GENERAL (total I - total II)	77 843	220 168	490 826	844 285	2 532 033	4 165 154

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS : PTP

Suivi des Engagements de formation	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2023	391 975	538 443	574 244	1 158 594		2 663 255
Engagements bruts 2023	4 491	5 671			2 659 605	2 669 767
Taux d'annulation moyen	0	0	0	0	15%	
Annulations théoriques sur Engagements 2023	0	0	0	0	398 941	398 941
Provisions / engagements	396 466	544 114	574 244	1 158 594	2 260 664	4 934 082
Paiement des charges de formation	65 633	258 695	198 215	477 220	127 572	1 127 335
Annulations	252 990	65 252	-17 920	-4 820	1 601	295 501
Charges à payer pour engagements de financement de formation	77 843	220 167	393 949	686 194	2 131 491	3 509 644

7.2 TRANSCO

Bilan actif

ACTIF	31/12/2023 Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2022 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	96	63	32	51
Immobilisations corporelles	2 421	1 997	424	181
Immobilisations financières	59		59	59
Total I	**2 575**	**2 060**	**516**	**291**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	0		0	0
Créance Transco	0		0	203 439
Subventions à recevoir	16		16	0
Autres créances	1 534		1 534	401
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	269 867		269 867	287 413
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	23		23	41
Total II	**271 439**	**0**	**271 439**	**491 294**
TOTAL ACTIF (I+II)	274 015	2 060	271 955	491 585

Bilan passif

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	78 093	16 133
Déficit de l'exercice	-77 142	61 959
Total I	**951**	**78 092**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	0	0
Total II	**0**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques et charges	0	0
Total III	**0**	**0**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	0	0
DETTES D'EXPLOITATION		
Dette à reverser - Transco	134 978	0
Reversement France Compétences	0	0
Charges à payer pour engagements de financement de formation	134 161	409 909
Dettes fournisseurs	1 227	2 319
Dettes fiscales et sociales	638	1 265
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	0	0
Total IV	**271 003**	**413 493**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	271 954	491 586

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022	Variation	%
Concours de France Compétences	0	0	0	N/A
Contribution Transco	-33 982	426 059	-460 041	-108%
Subventions de formation	0	0	0	N/A
Reprises de provisions	0	0	0	N/A
Total I : Produits de formation	**-33 982**	**426 059**	**-460 041**	**-108%**
Charges de formation	23 092	382 094	-359 002	-94%
Reversement France Compétences	0	0	0	N/A
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	0	0	0	N/A
Reports en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Autres charges de formation	0	0	0	N/A
Total II : Charges d'activité	**23 092**	**382 094**	**-359 002**	**-94%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**-57 074**	**43 965**	**-101 039**	**-230%**

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022	Variation	%
Subvention de fonctionnement	-11 690	29 825	-41 515	-139%
Transfert de charges	0	1	-1	-100%
Reprises de provision pour risques et charges	0	0	0	N/A
Reprise fonds dédiés	51	0	51	N/A
Autres produits	51	6	45	741%
Total IV : Produits de fonctionnement	**-11 589**	**29 832**	**-41 421**	**-139%**
Achats et charges externes	2 497	2 315	183	8%
Impôts et taxes	13	28	-14	-51%
Charges de personnel	5 555	6 709	-1 154	-17%
Report en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Dotations aux amortissements et provisions	155	200	-45	-22%
Autres charges	0	0	0	-22%
Total V : Charges de fonctionnement	**8 221**	**9 251**	**-1 030**	**-11%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**-19 810**	**20 580**	**-40 390**	**-196%**
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**-76 884**	**64 546**	**-141 429**	**-219%**
Produits financiers				
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**N/A**
Produits exceptionnels	0	297	-297	-100%
Charges exceptionnelles	258	2 884	-2 626	-91%
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-258**	**-2 586**	**2 328**	**-90%**
DEFICIT (total VI + total VII + total VIII)	**-77 142**	**61 959**	**-139 101**	**-225%**

Suivi des engagements et des charges à payer

SUIVI DES EFF : TRANSCO

Suivi des EFF	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
EFF à l'ouverture			39 442	438 484		477 926
Engagements 2023					53 920	53 920
TOTAL I			39 442	438 484	53 920	531 846
REALISATIONS :						
▫ (+) Paiements des charges de formation			21 523	261 832	15 485	298 840
▫ (+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice			17 919	14 866		32 785
TOTAL II			39 442	276 698	15 485	331 625
TOTAL GENERAL (total I - total II)			0	161 786	38 435	200 221

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS : TRANSCO

Suivi des Engagements de formation	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2023			39 442	370 466		409 909
Engagements bruts 2023			-		53 920	53 920
Taux d'annulation moyen	15%	15%	15%	15%	15%	0
Annulations théoriques sur engagements 2023	-	-	-	-	8 088	8 088
Provisions / engagements	-	-	39 442	370 466	45 832	455 741
Paiement des charges de formation			21 523	261 832	15 485	298 840
Annulations			17 920	4 820		22 740
Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-	(0)	103 814	30 347	134 161

7.3 CIF

Bilan actif

ACTIF	Valeur brute	31/12/2023 Amortissements et provisions	Valeur nette	31/12/2022 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	955	632	323	514
Immobilisations corporelles	24 211	19 966	4 245	1 809
Immobilisations financières	588		588	588
Total I	**25 754**	**20 598**	**5 156**	**2 912**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES D'EXPLOITATION				
France Compétences	0	0	0	0
Transco	0	0	0	0
Subventions à recevoir	160	0	160	0
Autres créances	15 335	0	15 335	4 007
COMPTES FINANCIERS				
Disponibilités	362 639	0	362 639	775 536
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	226	0	226	410
Total II	**378 360**	**0**	**378 360**	**779 953**
TOTAL ACTIF (I+II)	404 114	20 598	383 516	782 864

Bilan passif

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	-250 509	-628 973
Excédent de l'exercice	272 077	378 466
Total I	**21 568**	**-250 507**
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	0	0
Total II	**0**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	0	0
Total III	**0**	**0**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilés	0	0
DETTES D'EXPLOITATION		
Reversement France Compétences		
Charges à payer pour engagements de financement de formation		
Dettes fournisseurs	343 301	997 524
Dettes fiscales et sociales	12 270	23 193
	6 378	12 654
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	0	0
Total IV	**361 948**	**1 033 371**
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	383 516	782 864

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022	Variation	%
Concours de France Compétences	0	0	0	N/A
Contribution Transco	0	0	0	N/A
Subventions de formation	0	0	0	N/A
Reprises de provisions	0	0	0	N/A
Total I : Produits de formation	**0**	**0**	**0**	**N/A**
Charges de formation	-355 055	-1 052 941	697 886	-66%
Reversement France Compétences	0	245 627	-245 627	-100%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	0	0	0	N/A
Reports en fonds dédiés	0	0	0	N/A
Autres charges de formation	0	310 540	-310 540	-100%
Total II : Charges d'activité	**-355 055**	**-496 774**	**141 719**	**-29%**
TOTAL III : RESULTAT DE FORMATION (total I - total II)	**355 055**	**496 774**	**-141 719**	**-29%**

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022	Variation	%
Subvention de fonctionnement	800	0	800	*N/A*
Transfert de charges	0	9	-9	*-100%*
Reprises de provision pour risques et charges	0	0	0	*N/A*
Reprise fonds dédiés	506	0	506	*N/A*
Autres produits	507	60	447	*741%*
Total IV : Produits de fonctionnement	**1 813**	**70**	**1 744**	**2502%**
Achats et charges externes	24 973	23 146	1 827	*8%*
Impôts et taxes	135	276	-141	*-51%*
Charges de personnel	55 548	67 091	-11 543	*-17%*
Report en fonds dédiés	0	0	0	*N/A*
Dotations aux amortissements et provisions	1 554	2 000	-446	*-22%*
Autres charges	2	2	0	*-22%*
Total V : Charges de fonctionnement	**82 211**	**92 515**	**-10 303**	**-11%**
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	**-80 398**	**-92 445**		
TOTAL V : RESULTAT D'ACTIVITE (total III - total VI)	**274 657**	**404 329**	**-129 672**	**-32%**
Produits financiers				
Charges financières				
TOTAL VII : RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**N/A**
Produits exceptionnels	0	2 974	-2 974	*-100%*
Charges exceptionnelles	2 580	28 837	-26 257	*-91%*
TOTAL VIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-2 580**	**-25 863**	**23 283**	**-90%**
EXCEDENT (total VI + total VII + total VIII)	**272 077**	**378 466**	**-106 389**	**-28%**

Suivi des engagements et des charges à payer

Suivi des EFF	Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
EFF à l'ouverture	997 524						997 524
Engagements 2023	0						0
TOTAL I	997 524						997 524
REALISATIONS :							
= (+) Paiements des charges de formation	299 219						299 219
= (+) Annulations, ajustements, écarts réels de l'exercice	355 005						355 005
TOTAL II	654 224						654 224
TOTAL GENERAL (total I - total II)	343 300						343 300

SUIVI PROVISIONS ENGAGEMENTS : CIF

Suivi des Engagements de formation	Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture 2023	997 524						997 524
Engagements bruts 2023	0		0				0
Taux d'annulation moyen		15%	15%	15%	15%		0
Annulations théoriques sur engagements 2022		0	0	0	0		0
Provisions / engagements	997 524	0	0	0	0		997 524
Paiement des charges de formation	299 219						299 219
Annulations	355 005						355 005
Charges à payer pour engagements de financement de formation	343 300	0	0	0	0		343 300